



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Centres sociaux

Question écrite n° 36400

### Texte de la question

M Michel Vauzelle appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les grandes difficultés matérielles que rencontrent les stagiaires en formation de directeur d'établissements sociaux par voie directe. Ainsi sur les vingt professionnels sélectionnés pour suivre cette formation au centre interrégional de Montpellier, l'un d'eux a déjà dû renoncer faute de prise en charge et quinze autres ont entrepris leur stage sans aucune assurance quant à leurs conditions de rémunérations. Si une telle situation se prolongeait, elle ne manquerait pas d'aboutir à l'abandon pur et simple de cette filière par la plupart des stagiaires de la promotion 1988. Il lui demande, en conséquence, qu'il prenne toutes mesures pour que la loi du 24 février 1984 portant réforme de la formation professionnelle continue et ses textes d'application soient effectivement pris en considération et que les problèmes de prises en charge matérielle des stagiaires puissent être résolus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vauzelle Michel](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36400

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** affaires sociales et emploi

**Ministère attributaire :** affaires sociales et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 633